

Fiche de procédure

Informations de base	
<p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure 2007/0185(COD) codécision) Décision</p>	Procédure terminée
<p>Frontières extérieures: régime simplifié de contrôle des personnes fondé sur la reconnaissance unilatérale par la Bulgarie, Chypre et la Roumanie de certains documents comme équivalents à leurs visas nationaux aux fins de transit par leur territoire</p> <p>Abrogation 2013/0210(COD)</p> <p>Sujet 7.10.04 Franchissement et contrôles aux frontières extérieures, visas</p> <p>Zone géographique Chypre Roumanie Bulgarie</p>	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p>LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures</p> <p>PSE CASHMAN Michael</p>		05/11/2007
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p>AFET Affaires étrangères</p> <p>La commission a décidé de ne pas donner d'avis.</p>		
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Justice et affaires intérieures(JAI)	2783	05/06/2008
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Justice et consommateurs	BARROT Jacques	